

Versement par l'Etat de l'allocation de stage pour les lycéens professionnels au titre de leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

SGEC/2024/1034

Le 23/09/2024

Destinataires : Directeurs diocésains
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

Pour diffusion : Chefs d'établissements des lycées professionnels

Pour information : Commission Permanente

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Vous trouverez ci-joint un courrier du 11 septembre de la Direction générale de l'enseignement scolaire adressé aux recteurs et rectrices d'académie et de région académiques concernant le versement par l'Etat de l'allocation de stage pour les lycéens professionnels au titre des PFMP.

La note donne les informations nécessaires pour permettre les versements en attente concernant les PFMP de l'année 23/24 et précise les modalités afin d'organiser ceux de 24/25.

Cette note est accompagnée de la liste des correspondants académiques Allocation que les Chefs d'établissement peuvent contacter.

Des outils actualisés sont mis à disposition sur la page éducol :

<https://eduscol.education.fr/3860/allocation-de-stage-au-lycee-professionnel>

Nous attirons votre attention sur les délais très courts contenus dans la note concernant les PFMP 23/24 : les validations doivent se faire avant le 30 septembre.

Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous assurons de nos sentiments dévoués.

Stéphane Gouraud et Nathalie Tretiakow
Adjoints au secrétaire général
de l'Enseignement catholique